



## Il y a t'il un recours possible?

-----  
Par JoCha

Bonjour,

Le 28 mars 2024, j'ai passé une commande sur le site : <https://brindilles.shop/> pour environ 50?.

Après la commande, j'avais sur mon compte un message m'indiquant que je recevrai un courriel lorsque ma commande sera prête.

Le 11 avril, n'ayant rien reçu je leurs envoi un courriel pour savoir si c'était normal ou non un tel temps d'attente.

Mais toujours pas de réponse.

Donc je suis parti chercher des informations et je suis tombé sur <https://www.societe.com/societe/brindilles-501152839.html>

Et apparemment cette société est en cessation depuis le 6 décembre 2023 mais comment ça se fait que j'ai pu commander alors que j'ai vérifié au moment du paiement que la page était sécurisée.

Est-ce que je dois contacter ma banque?

Il y a d'autre recours?

Dois-je aller porter plainte?

En vous remerciant :)

-----  
Par isernon

bonjour,

une entreprise peut être en cessation de paiements mais être placé en redressement judiciaire, ce qui lui permet de continuer son activité.

salutations

-----  
Par JoCha

Merci. Et ai-je un recours possible?